



Linedata

**Charte des
Fournisseurs et
Prestataires de
Linedata**

Message du Président Directeur Général



« Editeur de logiciels de référence, Linedata adopte une approche responsable des affaires avec ses clients et ses partenaires commerciaux (fournisseurs, prestataires, partenaires et sous-traitants). Dans le présent document, Linedata affirme les engagements qu'elle attend de la part de ceux-ci. »

Anvaraly Jiva, Président Directeur Général

Compte tenu de son positionnement, le Groupe Linedata est conscient de l'impact économique et social de ses activités. La démarche responsable de Linedata est inscrite au cœur de la stratégie de l'entreprise et repose sur deux piliers : le respect des droits de l'Homme et la conduite éthique de ses activités.

Linedata s'engage à exercer ses activités dans le respect des normes éthiques, des lois, des réglementations, de ses politiques internes et des valeurs fondamentales suivantes :

Vivre l'éthique



Attentionné



Ingénieux



Pérenne



Passionné

Cette charte applicable aux fournisseurs, prestataires, partenaires et sous-traitants de Linedata (ci-après « Partenaires commerciaux ») décrit les exigences auxquelles ils doivent se conformer dans le cadre de leur collaboration avec Linedata. Cependant, cette charte ne peut ni couvrir l'ensemble des situations que les tiers pourraient rencontrer, ni se substituer aux responsabilités et aux obligations des tiers, qui doivent faire preuve de discernement et suivre les bonnes pratiques en matière de comportements éthiques.

Sommaire

1. Ethique & conformité	4
1.1 Respecter le droit de la concurrence	4
1.2 Refuser toute forme de fraude	4
1.3 Refuser toute forme de corruption	4
1.4 Eviter les situations de conflits d'intérêts	4
1.5 Respecter les sanctions internationales.....	5
2. Responsabilité sociale	5
2.1 Respecter le droit du travail.....	5
2.2 Protéger la santé et la sécurité de ses employés.....	5
2.3 Plan de continuité d'activité.....	5
3. Protection de l'environnement	6
4. Confidentialité & protection des données personnelles	6
4.1 Confidentialité des informations	6
4.2 Propriété intellectuelle.....	6
4.3 Protection des données personnelles (GDPR).....	6
5. Engagement du partenaire	7

1. Ethique & conformité

Linedata attend de ses Partenaires commerciaux qu'ils respectent cette charte, les lois & réglementations locales et internationales en vigueur, qu'ils s'engagent à être éthiques et à refuser toute forme de corruption ou de conflit d'intérêts. A noter que si une loi ou une réglementation était plus restrictive que cette charte, cette loi ou réglementation prévaudra.

1.1 Respecter le droit de la concurrence

Le Partenaire commercial s'engage à respecter les principes du droit de la concurrence, notamment :

- Ne pas participer à des ententes fixant les prix, et plus généralement à toute pratique déloyale ayant pour conséquence d'évincer un concurrent du marché ou de restreindre l'accès au marché de nouveaux concurrents par des moyens illicites.
- Éviter de se trouver en situation de dépendance économique excessive vis-à-vis de Linedata.

1.2 Refuser toute forme de fraude

Le Partenaire commercial s'engage à traiter en toute honnêteté et équité avec l'ensemble de ses parties prenantes et à honorer ses engagements contractuels.

En aucun cas le Partenaire commercial n'agit de façon frauduleuse, ou ne trompe ses parties prenantes, ou ne fait de fausse déclaration dans le but délibéré d'obtenir un quelconque avantage, et n'autorise personne à agir de la sorte.

1.3 Refuser toute forme de corruption

Le Partenaire commercial s'engage à refuser toute forme de corruption. Il ne doit pas se livrer à des pratiques de corruption ou à des traitements de faveurs pouvant être perçus comme des cas de corruption.

Toute forme de rétribution directe ou indirecte (cadeau, invitation) dans le cadre d'une relation d'affaires entre le Partenaire commercial et Linedata est proscrite, sauf lorsque celle-ci revêt un caractère strictement professionnel et ne vise pas à influencer la prise de décision.

1.4 Eviter les situations de conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation professionnelle dans laquelle le pouvoir de décision et d'appréciation d'un collaborateur peut être influencé ou altéré dans son indépendance ou son intégrité par des considérations d'ordre personnel.

Ces situations peuvent notamment résulter :

- de liens amicaux ou familiaux directs ou indirects entre les acteurs impliqués dans la relation d'affaires ou susceptibles d'avoir une influence sur celle-ci
- de l'implication d'anciens collaborateurs de la société de l'une des parties prenantes dans la relation d'affaires
- de l'intervention de collaborateurs proches des décisionnaires

Toute familiarité ou lien personnel entre le Partenaire commercial et des collaborateurs de Linedata impliqués, ou susceptibles d'influencer la vente ou l'achat de produits ou prestations de services du Groupe Linedata, est donc à éviter.

1.5 Respecter les sanctions internationales

Le Partenaire commercial s'engage à respecter la réglementation applicable aux sanctions internationales.

2. Responsabilité sociale

2.1 Respecter le droit du travail

Le Partenaire commercial condamne sous toutes ses formes le travail forcé. Un collaborateur doit pouvoir choisir librement son employeur. De même, l'employé doit pouvoir quitter librement son employeur, dans le respect de son préavis légal. Enfin, le partenaire commercial condamne la rétention de tout type de papier d'identité (passeport, carte d'identité, permis de travail etc).

Le Partenaire commercial condamne le travail des enfants et s'engage à respecter l'âge minimum d'admission à un emploi et les principes de l'Organisation Internationale du Travail.

Vis-à-vis de ses collaborateurs, le Partenaire commercial s'engage à :

- Promouvoir la diversité et condamner toute forme de discrimination concernant l'origine, le genre, la religion, l'opinion politique, la nationalité, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, l'affiliation à un syndicat, le statut familial et marital.
- Promouvoir un dialogue social continu, ouvert et transparent avec ses employés et leurs représentants.
- Offrir à ses employés la possibilité de soulever des problèmes ou des questions éthiques et juridiques sans avoir à craindre des représailles, d'intimidations ou de tout type de harcèlement. En fonction de la législation du pays, un employé a la liberté d'appartenir au syndicat de son choix.

2.2 Protéger la santé et la sécurité de ses employés

Le Partenaire commercial déclare garantir des conditions optimales d'hygiène & de sécurité sur tous ses sites. Il doit prendre les mesures nécessaires à la protection de ses collaborateurs et au bon fonctionnement des installations.

2.3 Plan de continuité d'activité

Le Partenaire commercial s'engage à identifier et évaluer les situations d'urgence et prendre les mesures nécessaires pour minimiser leur impact grâce à la mise en place d'un PCA.

3. Protection de l'environnement

Le Partenaire commercial a mis en place une politique environnementale, s'assure du respect de toute loi nationale ou internationale en matière d'environnement qui lui est applicable et exerce son activité en cherchant à minimiser l'impact de celle-ci sur l'environnement.

Il doit veiller, par la mise en œuvre de mesures concrètes, à éliminer ou réduire les sources de pollution générées par ses activités, préserver les ressources naturelles, limiter le gaspillage et promouvoir le recyclage, réduire sa consommation d'énergie, d'eau et de ressources naturelles non renouvelables.

Le Partenaire commercial doit s'assurer, s'il y a lieu, que les déchets considérés comme dangereux sont gérés de manière sécurisée sur l'ensemble de ses sites (recyclage, stockage etc), et qu'ils sont correctement éliminés dans des usines de traitement sûrs.

4. Confidentialité & protection des données personnelles

4.1 Confidentialité des informations

Les informations communiquées par Linedata, y compris les données à caractère personnel, doivent être considérées comme confidentielles et traitées comme telles. Elles ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'accord écrit préalable de Linedata.

Le Partenaire commercial doit notamment s'assurer, le cas échéant, de la bonne mise en œuvre et du strict respect des accords de confidentialité par ses collaborateurs et toute partie prenante impliquée.

4.2 Propriété intellectuelle

Le Partenaire commercial doit respecter les droits de propriété intellectuelle. Cela signifie qu'il ne doit pas utiliser les droits de propriété intellectuelle de Linedata, notamment son logo, sans autorisation expresse de Linedata. De même, ils ne doivent pas utiliser les logiciels ou la technologie d'autres parties, sans avoir souscrit une licence appropriée, dans le cadre d'une collaboration ou lorsqu'il agit pour le compte de Linedata.

4.3 Protection des données personnelles (GDPR)

Le Partenaire commercial doit respecter les obligations qui lui incombent au titre des réglementations en vigueur, en particulier le règlement européen de protection des données personnelles « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, ainsi que les lois et réglementations locales, concernant notamment, la collecte, le traitement, le stockage et la suppression des données personnelles.

Le fournisseur doit prendre toutes les précautions et les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver la confidentialité, la protection et la sécurité des données à caractère personnel de Linedata.

Le fournisseur s'assure du respect de ces engagements par ses sous-traitants de second rang.

5. Engagement du partenaire

L'adhésion à la présente Charte par le Prestataire commercial, ainsi que le fait de compléter un questionnaire d'évaluation sont des pré-requis à l'établissement d'une nouvelle relation d'affaires entre le Prestataire commercial et Linedata.

De même, la conformité à la présente Charte est une condition déterminante à la continuité de la relation contractuelle avec Linedata.

En cas de manquement, le Partenaire commercial s'engage à :

- en informer dans les meilleurs délais le département Audit et Conformité de Linedata à l'adresse suivante : InternalAudit@se.linedata.com.
- prendre toutes les mesures appropriées pour rétablir la conformité.

Si le Partenaire commercial ne parvenait pas à rétablir la conformité aux dispositions de la présente charte, Linedata se réserve le droit de prendre toutes les mesures appropriées, y compris de mettre fin à la relation contractuelle.

